**Séminaire**

Générations – Partie 2

1- Les relations parents-enfants

**1-1- *L’avare* de Molière**

**Bilan :**

— **le rapport d’autorité des parents sur leurs enfants :**

Le mariage est arrangé par le père ou la mère, sans l’accord du fils ni de la fille, souvent par intérêt ;

Possibilité de recours aux sanctions physiques.

— **le comportement filial :**

Dans ce texte, il y a une utilisation des mots convenus par le code social des relations filiales.

— **le traitement réservé aux femmes :**

Une jeune fille EST l’objet d’une transaction entre parents.

Elle doit être réservée ET belle ET intelligente ou spirituelle ET élégante.

Elle ne peut pas refuser ou invoquer ni sa jeunesse ni ses sentiments.

— **la conception de l’amour et du mariage :**

L’amour est secondaire dans un mariage arrangé, « forcé »

Cette scène répond aux deux critères de la comédie classique.

1. **Divertir par la peinture de la société :**

Le spectateur s’amuse à travers le comique et habile jeu des convenances et des apparences : respect du fils pour le père, intérêt porté par le père à son fils. Derrière ces attitudes de surface, d’autres réalités sont à l’œuvre. Le mensonge et la manipulation sont les outils de tous.

1. **Corriger les mœurs en faisant rire :**

Les vieillards, dits « barbons » qui épousent des jeunes filles, sont odieux et ridicules, surtout s’ils entrent en rivalité avec leur fils.

Molière utilise l’humour comme une arme pour dénoncer les abus de pouvoir de ces vieillards indignes.